ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Entreprises: Gard

Question écrite n° 32738

Texte de la question

Reponse. - La restructuration de l'industrie cimentiere, qui est evoquee, est la consequence de la baisse du marche de cette industrie (pres du tiers de 1974 a 1985) qui n'a ete enrayee qu'en 1986. Pour s'adapter a cette evolution, les entreprises cimentieres ont, dans un premier temps, cherche a realiser toutes les differentes economies possibles. Il convient de noter comme premier objectif la recherche d'economies d'energie, en particulier, par l'adaptation des installations de combustion au charbon et au coke de petrole, puis la modernisation des installations les plus performantes et, a partir de 1983, le regroupement de la production sur les unites les plus importantes et les plus productives. L'impact de cette restructuration sur l'emploi a ete attenue par des plans sociaux qui ont notamment permis d'offrir a la quasi-totalite du personnel soit un reclassement, soit le benefice des conventions du Fonds national pour l'emploi. Cette restructuration etait en tout etat de cause indispensable pour maintenir la productivite competitive de notre industrie cimentiere. Il est exact que cette industrie dispose depuis un an de capacites d'autofinancement importantes ; cette amelioratio permet d'augurer favorablement de l'avenir de nos entreprises cimentieres. Leurs investissements, y compris ceux effectues a l'etranger, ont un caractere tout a fait normal, car il s'agit d'une industrie tres capitalistique dont le marche est en partie international : l'etablissement d'une base internationale est dans la logique du developpement de ce secteur d'activite. Les investissements considerables realises ces dernieres annees par nos cimentiers, et notamment par les Ciments francais, pour la modernisation de leurs unites situees en France suffisent au demeurant a demontrer que leurs autres investissements n'ont pas ete effectues au detriment de ceux-la. En ce qui concerne la relance de la construction de logements, la loi du 23 decembre 1986, adoptee sur proposition du ministre charge du logement, semble produire des effets tres positifs puisque les mises en chantiers de logements ont progresse de + 4 p 100 sur les neuf premiers mois de 1987 compares a la meme periode de 1986, et plus encore les autorisations de permis de construire (+ 8,2 p 100). Pour la premiere fois depuis trois ans le chiffre des trois cent mille logements construits sera depasse en 1987. Ces resultats devraient etre confortes par les mesures qui devraient etre adoptees dans le cadre de la loi de finances pour 1988, afin de faciliter l'utilisation des terrains a batir situes dans les grandes agglomerations.

Texte de la réponse

Reponse. - La restructuration de l'industrie cimentiere, qui est evoquee, est la consequence de la baisse du marche de cette industrie (pres du tiers de 1974 a 1985) qui n'a ete enrayee qu'en 1986. Pour s'adapter a cette evolution, les entreprises cimentieres ont, dans un premier temps, cherche a realiser toutes les differentes economies possibles. Il convient de noter comme premier objectif la recherche d'economies d'energie, en particulier, par l'adaptation des installations de combustion au charbon et au coke de petrole, puis la modernisation des installations les plus performantes et, a partir de 1983, le regroupement de la production sur les unites les plus importantes et les plus productives. L'impact de cette restructuration sur l'emploi a ete attenue par des plans sociaux qui ont notamment permis d'offrir a la quasi-totalite du personnel soit un reclassement, soit le benefice des conventions du Fonds national pour l'emploi. Cette restructuration etait en tout etat de cause indispensable pour maintenir la productivite competitive de notre industrie cimentiere. Il est exact que cette

industrie dispose depuis un an de capacites d'autofinancement importantes ; cette amelioratio permet d'augurer favorablement de l'avenir de nos entreprises cimentieres. Leurs investissements, y compris ceux effectues a l'etranger, ont un caractere tout a fait normal, car il s'agit d'une industrie tres capitalistique dont le marche est en partie international : l'etablissement d'une base internationale est dans la logique du developpement de ce secteur d'activite. Les investissements considerables realises ces dernieres annees par nos cimentiers, et notamment par les Ciments francais, pour la modernisation de leurs unites situees en France suffisent au demeurant a demontrer que leurs autres investissements n'ont pas ete effectues au detriment de ceux-la. En ce qui concerne la relance de la construction de logements, la loi du 23 decembre 1986, adoptee sur proposition du ministre charge du logement, semble produire des effets tres positifs puisque les mises en chantiers de logements ont progresse de + 4 p 100 sur les neuf premiers mois de 1987 compares a la meme periode de 1986, et plus encore les autorisations de permis de construire (+ 8,2 p 100). Pour la premiere fois depuis trois ans le chiffre des trois cent mille logements construits sera depasse en 1987. Ces resultats devraient etre confortes par les mesures qui devraient etre adoptees dans le cadre de la loi de finances pour 1988, afin de faciliter l'utilisation des terrains a batir situes dans les grandes agglomerations.

Données clés

Auteur : M. Deschamps Bernard
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32738
Rubrique : Materiaux de construction
Ministère interrogé : industrie, PTT et tourisme
Ministère attributaire : industrie, PTT et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 novembre 1987, page 6143
Réponse publiée le : 11 janvier 1988, page 141